

11e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »



FICHE DE CANDIDATURE

A. DONNÉES DE BASE DE L'EXPÉRIENCE

Titre de l'expérience : Le Budget Participatif (BP) de La Municipalité de La Marsa		
Nom de la ville/région : La Marsa		
Entité de promotion :		
Pays : Tunisie		
Date de début : Janvier 2014	Date de fin : Janvier 2016	
Taille de la localité :		
Superficie : 2800 H		
Densité de population : 94.000 habitants		
Revenu par habitant : non connu		
Principal secteur économique : Tourisme (ensemble résidentiel de Gammarth et Raoued : hôtels ; thalasso ; restaurants ...)		
Type d'expérience	Budget participatif	X
Cadre territorial	Ensemble du territoire	X
Domaine thématique	Gouvernance	X

B. FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION DU CONTEXTE DANS LEQUEL L'EXPÉRIENCE A ÉTÉ MISE EN OEUVRE

Dans la dynamique des aspirations populaires manifestées lors de la Révolution Tunisienne de Janvier 2011, et durant les premières élections libres d'Octobre 2011, la volonté du peuple tunisien, principalement par sa Société Civile très active, a régulièrement revendiqué plus de transparence et justice sociale dans sa Gouvernance. Le Forum Social Mondial, évènement mondial majeur, tenu à Tunis fin Mars 2013 (et dont le mot slogan était « Dignité ») permis de confirmer non seulement ces exigences en matière de participatif, mais aussi la maturité du « terrain » pour lancer le processus.

Aussi, si l'expérience de budgétisation participative au niveau national est effectivement inscrite dans le cadre des nouvelles orientations en matière de décentralisation, il est à noter que l'expérience locale de la Municipalité de La Marsa (banlieue nord du Grand Tunis), bénéficiant d'une réelle volonté politique, s'est voulue pionnière et locomotive de cette dynamique en initiant la pratique dès le 10 janvier 2014, donc avant l'achèvement de la constitution tunisienne et la formalisation de son cadre réglementaire.

OBJECTIFS

La mise en place et le développement du Participatif au niveau municipal améliore significativement la relation directe entre les citoyens et leur administration locale, et contribue ainsi à construire un rapport de confiance et de légitimité entre les différentes parties prenantes. Les actions et travaux alors exécutés à travers le

11e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »

FICHE DE CANDIDATURE

Budget Participatif répondent directement aux besoins prioritaires formulés par les citoyens et améliorent de manière ciblée et ordonnée les infrastructures et les équipements de la commune. De plus, le Budget Participatif améliore la gouvernance locale car il réforme la gestion des finances municipales et instaure de fait une démocratie locale par la participation citoyenne aux décisions budgétaires.



DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE

La Municipalité de La Marsa pilote une expérience originale et inédite en Tunisie de gouvernance locale depuis plus de trois ans. Par son arrêté municipal du 09 janvier 2014, La Marsa a initié le mécanisme du budget participatif (BP) en ouvrant la rubrique « éclairage public » à la décision citoyenne.

I. Ainsi, durant la première édition qui a eu lieu au premier semestre 2014, les citoyens des cinq zones de La Marsa (les quatre arrondissements + Bhar Lazrag), réunis en séances publiques et plénières ont affecté la somme de 550.000 DT aux projets d'éclairage public.

II. Puis, pour la seconde édition commencée le 7 Février 2015, également par une réunion publique à la Municipalité, tout en continuant la rubrique "éclairage public", la commune a offert le choix à ses résidents d'une seconde rubrique, pour la participation citoyenne dans le budget communal. Ceux-ci ont opté pour la voirie (avec un budget annuel de 1 000 000 DT) parmi les six nouvelles affectations proposées : Espaces verts – Voirie – Trottoirs & chaussée – Etablissements sportifs – Embellissement de la ville – Evacuation des eaux pluviales.

III. Enfin, pour l'édition 2016, la troisième rubrique choisie selon le même procédé fût

11e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »



FICHE DE CANDIDATURE

l'Evacuation des eaux pluviales (budget de 700 000 DT).

Le processus local modélisé et donc déployable nationalement consiste à :

- Organiser des journées d'information (journées porte-ouvertes), de sensibilisation et d'action auprès des citoyens
- Former et monter en compétences les parties prenantes (le personnel administratif et la société civile) en matière de Participatif
- Développer la transparence et redevabilité (suivi des travaux des projets BP avec les délégués élus par les citoyens)
- Initier les jeunes citoyens par des actions pilotes dans les écoles et lycées
- Développer l'intercommunalité (mise en place d'un agenda commun entre les communes concernées ; signature et animation de l'Accord de l'Entraide intercommunal)
- Échanger et réseauter en local, national et à l'international (Participation au FSM 2015 ; signature de l'Accord Empathia)

LEADERSHIP DE L'INITIATIVE ET CORESPONSABILITÉ DES DIFFÉRENTS ACTEURS

1 - Le Budget Participatif est piloté et coordonné par la Délégation Spéciale de la Municipalité de La Marsa, suppléé du personnel administratif (Service Technique ; Service Communication).

2 - Les acteurs de la Société Civile sont :

- Des Facilitateurs (citoyens issus des associations locales ; 1 facilitateur par association) : médiation avec les citoyens lors des fora
- Des délégués de zone (3 délégués x 5 zones) : élus des citoyens (mandat de 1 an) pour le suivi des projets et communication

TRANSVERSALITÉ ET COORDINATION AVEC D'AUTRES ENTITÉS OU AVEC D'AUTRES SERVICES DE LA MÊME ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Service Communication de la Municipalité de La Marsa coordonne l'interface du processus avec la Délégation Spéciale (en la personne de son Président), les différents services administratifs de la commune (principalement le Secrétaire Général et l'effectif technique) et les parties prenantes externes (la Société Civile ; les Conseillers Techniques et Experts ; l'intercommunalité).

FICHE DE CANDIDATURE

C. MÉTHODOLOGIE

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION MIS EN PLACE DANS LES DIFFÉRENTES PHASES DU PROCESSUS

- Mise en place et développement des outils et méthodes (point-rencontres ; fora citoyens ; fora des délégués ; modes de scrutins ; sélection des ressources humaines mission par mission ; tableaux de bord ...)
- Montées en compétences (fonction par fonction) et déploiement : développer les compétences des collectivités locales, de la société civile et des élus des citoyens en matière de budget et de participation citoyenne au Budget et renforcer le rapport de confiance (légitimité) de l'un part à rapport à l'autre, puis déploiement territorial.
- Suivi et animation du processus (communication interne / externe ; cadence des réunions ; essentiels des ordres du jour ; journées porte-ouvertes ; rétro-informations)



FICHE DE CANDIDATURE

D. RESSOURCES FINANCIÈRES

BUDGET

Montant global et pourcentage par rapport au total du budget du projet/institution :

BUDGET

Montant global et pourcentage par rapport au total du budget du projet/institution :

- A partir de l'année 2014, 10 % du budget de la commune est concerné par le BP, soit 1 000 000 DT gérés par les citoyens eux-mêmes.
- Pour les exercices de 2015 et 2016, les citoyens ont eu à gérés des budgets annuels > 2 000 000 DT.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Les fonds proviennent de :

- Auto-financement de la commune (les fonds propres représentent 60% du budget total)
- Caisse des Prêts (pour 30%)
- Subvention de l'Etat (pour 10%)

(pas de bailleurs de fonds privés pour le moment)

E. DIFFUSION DE L'INFORMATION ET FEED-BACK VERS LES PARTICIPANTS

DESCRIPTION DE L'INFORMATION DIFFUSÉE PENDANT LE PROCESSUS

Quel type d'information a été diffusé ?

Des communications :

- Organisationnelles (invitations)
- Décisionnelles (arrêtés ; accords)
- Informatives (comptes-rendues ; rapports ; Communiqués de Presse)

RENOI AUX PARTICIPANTS

Qui en a été le destinataire (général, individuel, sectoriel) et dans quelle(e) phase(s) du processus ? Caractère obligatoire du renvoi, moyens/voies utilisés.

Les destinataires sont :

- Les organismes publics, la société civile et les citoyens lors de la première phase (l'adoption du BP et la décision d'ouverture d'une rubrique à la décision

11e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »

FICHE DE CANDIDATURE

des citoyens).

- La Société Civile (Associations) lors de la seconde phase (signature de la convention entre l'autorité locale et la Société Civile)
- Les citoyens lors de la phase de participation (invitation à la participation).
- Les délégués (élus des citoyens) lors de la phase de participation et la phase de suivi.



F. RÉSULTATS

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS AU PROCESSUS ET POURCENTAGE SUR LE TOTAL DE LA POPULATION CIBLE. PROFIL DES PARTICIPANTS

- Plus de 2 000 participants ont contribué au Budget Participatif sur un total de 93 000 citoyens marsois (soit un peu plus de 2%).
- La moitié des associations marsoises sont impliquées dans le processus (et représentées par les facilitateurs)

A-T-ON ÉLABORÉ DE LA DOCUMENTATION SUR LES RÉSULTATS ? DE QUEL TYPE ? LA DOCUMENTATION EST-ELLE ACCESSIBLE ? A-T-ELLE ÉTÉ RENDUE AUX CITOYENS ET AUX CITOYENNES ?

Les rapports des résultats sont transmis aux parties prenantes et aux citoyens via des réunions publiques, la Presse écrite, l’Affichage et internet

11e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »

FICHE DE CANDIDATURE

RÉPERCUSSIONS SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE. INDIQUEZ SI, À LA SUITE DE L'EXPÉRIENCE, IL Y A EU DES CHANGEMENTS CONCERNANT LA LÉGISLATION, LES INTERVENTIONS DE L'ADMINISTRATION (PLANS, PROJETS, ETC.), LE BUDGET OU LA GESTION MUNICIPALE.

- Au niveau national, suite aux réussites du Budget Participatif, le collaboratif monte d'un cran et s'applique désormais au PIC (Plan d'Investissement Communal).
- L'Etat encourage les communes s'engageant dans le Participatif avec des facilités de financement et des subventions dédiées



RÉPERCUSSIONS SUR LES ACTEURS. EFFETS CULTURELS SUR LES PARTICIPANTS ET LES PARTICIPANTES AINSI QUE SUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE (TECHNICIENS, POLITIQUES...).

- Développement de la culture du collaboratif entre l'Administration et ses citoyens.
- De nouveaux et inédits rapports de confiance s'instaurent entre les différentes parties prenantes (DS/élus, administratifs, associations, simples citoyens).

RÉPERCUSSIONS SUR L'EXTÉRIEUR. L'EXPÉRIENCE EST TRANSFÉRABLE OU REPRODUCTIBLE DANS UNE AUTRE VILLE, DANS UNE AUTRE ORGANISATION, ETC.

La municipalité de La Marsa, forte de son expérience réussie lors de l'édition 1

11e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »

FICHE DE CANDIDATURE

(2014), a déjà pu déployer son expérience durant l'édition 2 (2015) via l'intercommunalité (Formation de la Municipalité de Raoued) et continué à l'étendre durant l'édition 3 (2016). D'autres municipalités sont régulièrement demandeuses et sollicitent les parties prenantes marsoises soit au titre de conseil / expert soit pour encadrer la mise en place locale.

G. ÉVALUATION ET MONITORAGE DU PROCESSUS

DÉCRIEZ BRIÈVEMENT QUELS SONT LES TYPES D'ÉVALUATION DU PROCESSUS QUI ONT ÉTÉ PRÉVUS (INTERNE/EXTERNE), QUELLE EST L'ENTITÉ QUI DOIT LES METTRE EN ŒUVRE ET QUELS SONT LES PARAMÈTRES À MESURER.

- Les délégués (citoyens élus) sont en charges de l'évaluation du processus.
- Des guides de suivi et formulaires d'évaluation permettent cette mesure.



INDIQUEZ SI LES CITOYENS ET LES CITOYENNES PARTICIPENT À L'ÉVALUATION OU SI CELLE-CI LEUR EST RENVOYÉE.

- Pour l'édition 1 (2014) et 2 (2015) → non (phase préparatoire)
- Pour l'édition 3 (2016) → oui (évaluation des années 2014 - 2015 - 2016 -

11e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »

FICHE DE CANDIDATURE

2017). Le rapport a été diffusé aux citoyens via les réseaux sociaux et le site web de la commune.



EST-IL PRÉVU DE FAIRE UN SUIVI/MONITORAGE DU PROCESSUS PAR LES CITOYENS ET LES CITOYENNES UNE FOIS L'ÉVALUATION TERMINÉE ?

Pour la quatrième édition (2017, en cours) le service de la Communication a réussi à faire une rencontre d'évaluation du processus (évaluation de l'avancement de l'exécution des projets depuis l'année 2014) en coordination avec les délégués des citoyens et les facilitateurs actifs pour rendre compte par la suite aux citoyens des résultats, développer le savoir-faire et améliorer les moyens.

Suite aux résultats de l'évaluation un suivi permanent a été lancé et des comptes rendus se diffusent aux citoyens suite à chaque réunion mensuelle de suivi.

H. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

ÉLÉMENTS DE L'EXPÉRIENCE À SOULIGNER.

- La dynamique de l'intercommunalité
- Une rapide montée en compétences des parties prenantes
- L'intégration des jeunes citoyens (via les écoles et lycées) au processus.

11e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »



FICHE DE CANDIDATURE

DÉFIS À RELEVER À L'AVENIR.

1. Augmenter la participation à plus de 50% d'ici 5 ans
2. Couvrir la totalité du budget d'investissement de la Municipalité de La Marsa d'ici 5 ans
3. Déployer le processus à plus de 70% des communes tunisiennes

RAISON(S) POUR LAQUELLE (LESQUELLES) ON ESTIME QU'IL S'AGIT D'UNE EXPÉRIENCE INNOVANTE

- Le Participatif public, qui est une première en Tunisie, a créé une nouvelle relation de confiance et de complémentarité entre la commune et ses citoyens. En particulier, l'évaluation permanente de l'avancement des projets a favorisé une réelle dynamique au niveau de l'interactivité de la municipalité
- Une plus forte relation d'intercommunalité a été créée depuis 2014 (AEI), dans le domaine du Budget Participatif, de la Communication (création et développement de la Cellule de Communication intercommunale CCI) et de la Culture (événements « Ma Ville, Histoire et Patrimoine »), qui a rassemblé pour la première fois des communes situées sur tout le territoire en Tunisie. Dans ce cadre de solidarité intercommunale, la Municipalité de la Marsa a affirmé son leadership et dupliqué ses bonnes pratiques (formation de la commune de Raoued)